

ARRÊTÉ DU MAIRE N°090-2026

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Rue Joseph Comeau (RD30), en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 23/06/2026 de Monsieur GIRAUD, représentant la société TPO, pour la réalisation de sondages sur conduite d'eau potable pour le compte du SIDESOL, rue Joseph Comeau,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie N°26-116 délivré au SIDESOL par les services de la COPAMO en date du 25/06/2026,

Vu la permission de voirie N°SVS-260439-PV délivrée au SIDESOL par le service voirie du Département du Rhône en date du 23/06/2026,

Considérant que pendant ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement sur la rue Joseph Comeau pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30k km/h à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable une semaine à compter du mercredi 15 juillet 2026.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise TPO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

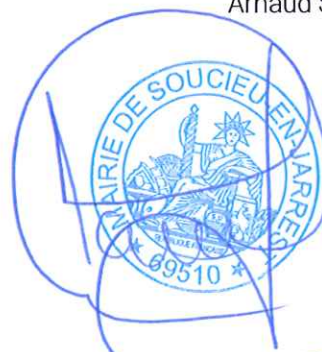
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur GIRAUD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur GIRAUD.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 6 juillet 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



En cas d'urgence, contacter Monsieur GIRAUD : 06.63.42.54.82

Publié le : **07 JUL. 2026**